

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY Séance publique du 17 février 2021

Procès-verbal

L'an 2021, 17 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 03/02/2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Marie-France LURIER, Maire.

Étaient présents : Marie-France LURIER, Maire, Mmes : Micheline AZRIA, Jeannine GUILLIN, Béatrice JACOB, Sonia MILLANT, Sylviane NARCY, Agathe PERNOLLET, Marie-Henriette PICARD, Séverine PORCIN, Christine ROY, MM : Michel BARRIERE, Cyril CHERREAU, Didier JEANNIN, Pascal MEUNIER, Laurent PARISSÉ, Alain PHILLY, Loïc SEURAT, Claude TASSERIE.

Absent : Jean-Claude CHAZAY.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 18

Votants : 18

Madame le Maire informe son conseil de la démission de Monsieur Benoît HERLEMANN en date du 16/02/2021. Conformément à la réglementation relative à la vacance d'un siège de conseiller démissionnaire, c'est à Madame Béatrice JACOB qu'est ouverte cette fonction, qui l'a accepté.

Madame le Maire demande validation à son conseil afin de rajouter à l'ordre du jour la dissolution du SITS, l'application du régime forestier sur une parcelle et la régularisation d'une délibération adoptée lors du dernier conseil.

Madame le Maire présente le procès-verbal du dernier conseil, approuvé à l'unanimité.

Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire informe ses conseillers que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur, à adopté dans les six mois suivants son installation.

Ce règlement a été annexé à la convocation afin d'évoquer en conseil d'éventuelles remarques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement municipal présenté.

Attribution et Tarification du Local Commercial de la rue Frappier Saint Martin

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que le local commercial, rue Frappier Saint Martin, pourra bientôt être mis à disposition d'un entrepreneur/commerçant. Conformément à la réglementation, un avis légal a été publié le 18 décembre 2020.

Madame MILLANT, chargée du dossier, fait part au conseil de la proposition de restauration (crêperie) de Madame Estelle DE KERLIVIOU et évoque les conditions requises pour cette location.

Renseignements pris sur les tarifs pratiqués pour les baux commerciaux, elle propose à ses conseillers de définir le loyer hors charges à appliquer sur ce local à la somme de 350 euros.

Madame Agathe PERNOLLET demande des précisions quant à la surface et les candidatures déposées, leur validité.

Monsieur Laurent PARISSÉ souhaite connaître les modalités dans l'hypothèse où le projet n'aboutirait pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le bail ainsi que tout acte afférent à la location de ce local commercial,
- De fixer le montant de location de ce local commercial à 350 euros hors charges et d'émettre les titres de recette relatifs à cette location.

Attribution et Tarification du Local Artisanal de la rue Frappier Saint Martin

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que le local artisanal, rue Frappier Saint Martin, pourra bientôt être mis à disposition d'un artisan. Conformément à la réglementation, un avis légal a été publié le 18 décembre 2020.

Madame MILLANT, chargée du dossier, fait part au conseil de la proposition d'atelier tapisserie, couture et broderie de Madame Laurence KRUIZINGAU et évoque les conditions requises pour cette location.

Renseignements pris sur les tarifs pratiqués pour les baux artisanaux, elle propose à ses conseillers de définir le loyer hors charges à appliquer sur ce local à la somme de 250 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer le bail ainsi que tout acte afférent à la location de ce local artisanal,
- de fixer le montant de location de ce local commercial à 250 euros hors charges et d'émettre les titres de recette relatifs à cette location.

Tarification des logements communaux rue Frappier Saint Martin

Madame le Maire rappelle à ses conseillers que les travaux des logements rue Frappier Saint Martin évoqués ci-dessus seraient également achevés en leur partie locative ; il convient donc de définir le loyer par appartement.

Madame MILLANT résume les caractéristiques de chaque logement et les tarifs pratiqués.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de fixer le taux du mètre carré à 7 euros.

Selon l'état des lieux et les surfaces fournies, les loyers seront donc définis comme suit :

- Le T2 d'une surface de 42,72 m² sera loué à 299,04 euros Hors Charges (+25 euros de charges),
- Le T3 d'une surface de 64,50 m² sera loué à 451,50 euros Hors Charges (+25 euros de charges),
- Le T3 duplex d'une surface de 45 m² (loi Carrez) sera loué à 315 euros Hors Charges (+25 euros de charges).

Dotation Cantonale d'Équipement 2019

Madame le Maire rappelle à son conseil que la commune peut prétendre, au titre de la Dotation Cantonale

d'Équipement versée par le Conseil Départemental de la Nièvre, l'aide départementale pour la réalisation de travaux de voirie ou de bâtiments en investissement.

Au titre de l'année 2019, Madame le Maire propose d'affecter les dépenses suivantes :

Date de la facture ou de l'acompte	Nom de l'entreprise	Désignation	Montant HT	Montant TTC	N° de mandats	Date de règlement
13/06/2018	SIEEEN	Travaux voie	7 391,02	7 391,02	607	31/07/2018
03/09/2018	ETS BAILLY	Changement	520,80	624,96	1053	27/11/2018
29/10/2018	ETS BAILLY	Changement	14 734,50	17 681,40	1054	27/11/2018
28/10/2019	Atelier Bois	Fourniture e	22 100,00	26 520,00	1042	21/11/2019
		TOTAL	44 746,32	52 217,38		
			DCE 2019	19 951,00		
			Autofinancement	32 266,38		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les affectations budgétaires proposées pour la DCE 2019.

Dotation Cantonale d'Équipement 2020

Madame le Maire rappelle à son conseil que la commune peut prétendre, au titre de la Dotation Cantonale d'Équipement versée par le Conseil Départemental de la Nièvre, l'aide départementale pour la réalisation de travaux de voirie ou de bâtiments en investissement.

Au titre de l'année 2020, Madame le Maire propose d'affecter les dépenses suivantes :

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES DÉPENSES DCE 2020						
Date de la fa	Nom de l'en	Désignation	Montant HT	Montant TTC	N° de mandats	Date de règle
12/03/2019	M. ERIC POU	Réfection W	9 891,47	11 869,76	353	02/05/2019
25/06/2019	EBF SOLUTIO	Monobloc ca	14 595,00	17 514,00	596	28/06/2019
22/07/2019	EBF SOLUTIO	Monobloc ca	6 255,00	7 506,00	927	01/10/2019
		TOTAL	30 741,47	36 889,76		
			DCE 2020	19 951,00		
			Autofinancement	16 938,76		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les affectations budgétaires proposées pour la DCE 2020.

Travaux sylvicoles 2021

Madame le Maire donne lecture du programme d'actions pour l'année 2021 fourni par l'ONF.

Les travaux sylvicoles seront réalisés sur la parcelle 22, avec un cloisonnement et un dégagement manuelle des régénérations naturelles pour une surface de 5,99 ha ; le prix est estimé à 6410 euros HT en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve programme de travaux présenté et donne pouvoir à son Maire

afin de le signer avec l'ONF.

Dissolution Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires

Madame le Maire rappelle à son conseil qu'en séance du 9 décembre dernier, deux délibérations avaient été adoptées afin de régulariser la situation du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du canton de Donzy avant sa dissolution.

En séance de conseil le 1^{er} février dernier, le comité syndical réuni a décidé la dissolution du SITS à compter du 1^{er} février 2021.

Conformément à la délibération de dissolution de ce syndicat, le conseil municipal de Donzy confirme la dissolution et la liquidation du SITS.

Anticipation des crédits budgétaires 2021

Madame le Maire informe ses conseillers que la délibération d'anticipation des crédits a été adoptée en décembre dernier afin de permettre la mise en paiement des factures d'investissement avant le vote du BP 2021.

Toutefois, la délibération prise en conformité des textes réglementaires en vigueur, la Trésorerie de Cosne demande à ce que soit spécifiées par opération les imputations autorisées.

Le tableau tient donc compte de ces rajouts sans en modifier son contenu comptable.

Désignation	Dépenses	
	BP 2020	Affectation Crédits *
INVESTISSEMENT		
2031-Frais d'études	70 242,00 €	17 560,50 €
<i>Opération 571 – Etude Eglise St Caradheuc</i>	22 242,00 €	5 560,50 €
<i>Opération 573 – Etude Revitalisation Centre Bourg</i>	48 000,00 €	12 000,00 €
2051-Concessions et droits similaires	7 578,00 €	1 894,50 €
<i>Opération 570 – Site Internet Creasit</i>	7 578,00 €	1 894,50 €
TOTAL D-20 : Immobilisations incorporelles	77 820,00 €	19 455,00 €
2041512-GFP de Rattachement	15 000,00 €	3 750,00 €
2046-Attributions de Compensation d'Investissement	19 500,00 €	4 875,00 €
TOTAL D-204 : Subventions d'équipement	34 500,00 €	8 625,00 €
2113-Terrains aménagés autres que voirie	10 409,45 €	2 602,36 €
<i>Opération 465 – Office Nationale des Forêts</i>	10 409,45 €	2 602,36 €
2117-Bois et forêts	76 526,95 €	19 131,73 €
<i>Opération 543 – Création d'un espace écologique</i>	76 526,95 €	19 131,73 €
2128-Autres agencements et aménagements de terrains	16 461,00 €	4 115,25 €
<i>Opération 541 – Terrain de Tennis</i>	4 461,00 €	1 115,25 €
<i>Opération 564 – Réhabilitation du Camping</i>	12 000,00 €	3 000,00 €
21318-Autres bâtiments publics	12 741,71 €	3 185,42 €
<i>Opération 519 – Abbaye Saint Martin du Pré</i>	12 741,71 €	3 185,42 €
2135-Installations Générales, agencets, aménagt des constructions	76 230,01 €	19 057,50 €

<i>Opération 551 – Sanitaire COSEC</i>	5 672,74 €	1 418.18 €
<i>Opération 563 – Réhabilitation nouveau local FS</i>	68 557,27 €	17 139.31 €
<i>Opération 569 – WC Garçons Ecole Primaire</i>	2 000,00 €	500.00 €
2152-Installations de voirie		
<i>Opération 507 – Création trottoirs</i>	49283,20 €	12 320,80 €
<i>Opération 553 – Panneaux de signalisations</i>	40.000,00 €	10.000,00 €
<i>Opération 574 – Signalisation Sortie école</i>	1.000,00 €	250,00 €
<i>Opération 575 – Aménagement rues</i>	6.696,00 €	1674,00 €
	1.587,20 €	396,80 €
21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	880,80 €	220,20 €
<i>Opération 576 – Boîtier mural avec alarme</i>	880,80 €	220,80 €
21578-Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €	750,00 €
<i>Opération 500 – Guirlandes de Noël</i>	3.000,00 €	750,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage techniques	8 350,00 €	2 087,50 €
<i>Opération 528 – Aspirateur école</i>	850,00 €	212,50 €
<i>Opération 559 – Matériel ST</i>	7.500,00 €	1.875,00 €
2181-Installations Générales, agencés et aménagements divers	50 000,00 €	12 500,00 €
<i>Opération 572 – Eglise Saint Caradeuc</i>	50.000,00 €	12.500,00 €
2183-Matériel de Bureau et matériel informatique	6 600,00 €	1 650,00 €
<i>Opération 529 – Postes informatiques mairie</i>	4.400,00 €	1.100,00 €
<i>Opération 533 – Equipements MSAP</i>	2.200,00 €	550,00 €
TOTAL D-21 : Immobilisations Corporelles	310 483,12 €	77 620,76 €
2313-Constructions	618 912,77 €	154 728,19 €
<i>Opération 520 – Immeuble Foujannet et ancienne boucherie</i>	618.912,77 €	154.728,19 €
TOTAL D-23 : Immobilisations en cours	618 912,77 €	154 728,19 €

* Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les anticipations budgétaires proposées par opération.

Questions diverses : Madame le Maire donne la parole aux membres des commissions afin de résumer chaque dossier en cours.

Madame Sonia MILLANT informe les conseillers de la prochaine mise à disposition du nouveau site internet de la Commune. Il remplace celui existant et vient en complément de la page Facebook et de l'application Néocity qui compte plus de 1000 abonnés !

Plus complet, plus fonctionnel, plus clair, plus interactif, il est organisé par thèmes et sous-thèmes avec des liens permettant l'accès à d'autres sites.

Doté de la norme réglementaire de paiement par internet via Payfip, il permettra aux usagers de régler leurs différentes factures.

La concertation citoyenne réalisée par le Cabinet LUP est très bien suivie avec une forte participation : 159 questionnaires reçus, des dizaines de personnes sont également venues directement au « Bocal à idées ». Leur prochaine venue est programmée du 08 au 12 mars 2021, dernier temps fort avant la concertation citoyenne.

Monsieur Michel BARRIERE fait le point sur le dossier de la zone humide.

Le platelage à présent installé, la convention signée avec la CPIE a pour objectif d'étudier la phase du sentier pédagogique, la pertinence et l'emplacement des panneaux de signalisation et du mobilier urbain, etc...

Les associations communales pourront être sollicitées afin d'émettre un avis, d'être associées...

Madame Picard Marie-Henriette, suggère d'installer rapidement des panneaux d'avertissement aux usagers concernant la sécurisation de la Zone Humide.

Monsieur Pascal MEUNIER informe les élus que la commission travaux s'est très récemment réunie en raison des travaux supplémentaires indispensables à la mise à disposition du local commercial ; en effet, des adjonctions afin d'être en conformité sanitaire sont indispensables pour pouvoir louer ce local, faute de quoi la commune pourrait être tenue responsable en cas d'incident.

Madame Christine ROY rappelle aux conseillers que l'église Saint Caradec nécessite en urgence des travaux de réfection de son clocher et de l'édifice autour du cœur de l'église. Reportés depuis des mois, ils sont à présent inévitables pour sauver l'église.

Elle fait part de la réunion avec l'architecte précédemment sollicité sur ce sujet et le chargé de dossier auprès de la DRAC, du Pôle Patrimoine.

Les travaux de réfection de la couverture afin de mettre l'édifice « hors d'eau » se monte à 800.000 euros, à réaliser en plusieurs tranches, avec la pose d'un échafaudage loué au trimestre.

Les subventions sont assez limitées en matière de réfection de patrimoine, surtout que l'église est inscrite et non classée ; la DRAC peut accorder jusqu'à 40 % d'aide, à laquelle la commune peut solliciter la FIP, Fond d'Incitation aux Petites communes, (gérée par la Région). Il est possible également de faire appel à des dons, des dotations privées ou penser à des actions pouvant apporter des aides.

Madame le Maire rappelle que le protocole sanitaire en matière de restauration scolaire a été récemment modifié avec une application pour la rentrée du 22 février, imposant une nouvelle organisation des enfants demi-pensionnaires mais également au niveau matériel.

Les élèves du primaire seront donc encadrés et emmenés jusqu'à la salle des fêtes à compter de cette date, où ils prendront leur repas par groupe, identique à ceux à l'école. L'achat d'un four pour la salle des fêtes a été effectué afin de permettre le réchauffage des repas ; ce four sera mis à disposition des locataires de la salle quand les réservations pourront à nouveau avoir lieu.